

Réunion du Bureau du 13 avril 2026

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 13 avril 2026 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date de convocation** : 3 avril 2026

**Présents** : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; SIMONNET Nicolas.

**Secrétaire de séance** : RIOT Philippe

DUQUEROIX Sylvain donne pouvoir à VIRMONT Fabien  
GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à VERBRUGGHE Isabelle

Membres : 26

Présents : 17

Votants : 19

**Délibération n°2026-026**

**Code nomenclature** : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Objet** : Emplois éligibles aux heures supplémentaires

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du Comité Syndical modifiée du 12 octobre 2021, Evolis 23 a fixé la liste des cadres d'emplois et grades éligibles aux IHTS (heures supplémentaires) ainsi que les emplois ou missions effectivement éligibles aux heures supplémentaires.

Il rappelle également que, par délibération n°2024-02-007 du 27 février 2024, le Comité syndical a rendu éligibles les emplois suivants :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC – Assainissement Collectif – AEP	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Gardien de déchèterie	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de FMA & polybenne	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Agent d'exploitation polyvalent	Agent broyage plateformes
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Référent chantier Voirie et aménagement	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Remplaçant déchèterie/espaces verts	Agent de collecte ripeur - remplaçant

Monsieur le Président indique que la dernière modification du tableau des emplois prise par délibération n°2026-02-018 du 3 mars 2026 doit s'accompagner par cohérence d'une modification de la liste des emplois éligibles aux IHTS.

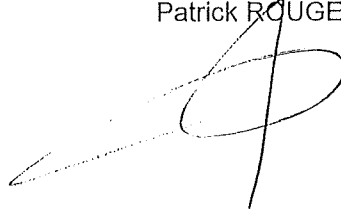
Après délibération, le bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires ainsi modifiée :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC – Assainissement Collectif – AEP	Agent déchèterie / entretien espaces verts
Gardien de déchèterie	Agent d'exploitation compostage, broyage individuel
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Chauffeur de FMA & polybenne	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Agent d'exploitation polyvalent	Agent en charge de la gestion des bacs
Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets	Chef d'équipe Collecte des déchets
Agent polyvalent Voirie & Aménagement	Agent broyage plateformes
Référent chantier Voirie et aménagement	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Agent polyvalent poste mixte	Remplaçant déchèterie/espaces verts

- De préciser les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées : récupération ou indemnisation au choix des agents et sous réserve des nécessités de service.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT



Publication le : **23 AVR. 2026**